

Documents pontificaux

Discours de Léon XIII aux pèlerins ouvriers de France.

Voici le texte du discours adressé par Léon XIII aux pèlerins ouvriers de France, le lundi 25 septembre dernier, en réponse à l'adresse présentée au nom de ceux-ci par M. Léon Harmel :

Très Chers Fils,

C'est pour nous une grande joie de vous revoir encore ramenés ici par l'élan spontané de votre filial amour, et de trouver dans vos rangs les pèlerins de la Pénitence qui reviennent de Jérusalem.

Ils se sont joints à vous pour Nous rendre hommage après avoir vénéré, sous la conduite des si distingués Pères de l'Assomption, les terres sanctifiées par la vie et la mort du Rédempteur.

Notre joie s'est encore accrue en entendant les paroles que vous venez de Nous adresser.

Celui qui parlait en votre nom offre aux patrons chrétiens un rare exemple de bonté et de sagesse.

Depuis de longues années, vous saluez en lui, plus qu'en nul autre, l'ami vigilant, soucieux de tous vos véritables intérêts.

En fils tendrement dévoués, après avoir témoigné à Dieu votre reconnaissance de Nous avoir, dans sa bonté, prolongé le bienfait de la vie, vous revenez sur ce que Notre paternelle sollicitude Nous a inspiré pour relever, suivant les règles de justice et de charité, la condition morale et matérielle des ouvriers.

Notre plus grand désir, en effet, c'est de bien faire voir que l'Eglise est la véritable mère des peuples et que son affection n'a point de limites.

Elle guide les âmes vers le ciel par le chemin de la foi et de la vertu.

Mais en même temps, elle se garde de dédaigner, sur cette terre, les intérêts du temps.

Elle les sanctifie lorsqu'elle ennoblit le travail des humbles, et qu'elle incline à faire du bien la puissance des plus élevés.

S'il s'agit de maintenir l'ordre social dans la diversité des classes, seule, elle a le secret d'assurer, même ici-bas, autant que c'est possible, la félicité de tous.

Continuez donc, très chers fils, montrez un empressement tout spécial à rester fidèles aux exhortations, aux conseils, aux prescriptions que Nous ne Nous laissons point d'adresser à la noble France, qui sont la preuve de notre affection particulière pour elle, et que, ces jours derniers, Nous venons de confirmer dans une nouvelle Encyclique à votre clergé.

Unissez-vous étroitement sur le terrain religieux et social dans l'obéissance à vos évêques.

Soyez pleins de confiance à l'égard de vos patrons chrétiens. Travaillez tous d'accord au bien général, à la paix et à l'harmonie entre toutes les classes, conditions essentielles du bonheur des peuples et de la prospérité des nations.

Pour être dignes de votre titre de vrais ouvriers catholiques, usez de la puissance de l'exemple et de la parole pour ramener à Jésus-Christ ceux qui, dans votre cher pays, se sont, pour leur malheur, éloignés du Maître Adorable.

C'est ainsi que vous pourrez consoler Notre vieillesse ; c'est ainsi que vous pourrez, en ce qui vous concerne, concourir à détourner les calamités sociales qui menacent l'avenir.

Et maintenant, portez une fois de plus à vos compatriotes le souvenir du Père commun des fidèles, portez-leur l'assurance de Notre constant amour.

Comme gage des grâces de choix, recevez la bénédiction que Nous accordons de tout cœur à vous tous ici présents, à vos familles, à vos amis et à la France.

L'Anglomanie au Canada

I. Observations générales.---Troubles de la rivière Rouge.

Acte de Manitoba

Nous avons parlé de l'opposition commune de l'Anglais protestant des Etats-Unis ou du *yankee* pour la race française. Cette opposition, nous l'avons vue, est un des caractères principaux du *nationalisme* américain, un des traits les plus saillants de l'*américanisme*.

Nous serions injustes, si nous accusions tous les Anglais protestants du Canada d'être les ennemis de la race française: Le plus grand nombre de ceux qui appartiennent au parti conservateur, surtout parmi les chefs, ont montré constamment une grande

équité envers les catholiques de langue française, quelquefois même au détriment de leur popularité et de leurs intérêts. Il s'en rencontre aussi parmi les Anglais protestants du parti libéral un certain nombre qui, par équité naturelle ou par respect de la constitution du pays, veulent sincèrement l'égalité des deux langues, des deux religions, des deux peuples.— Nous commettrions enfin une véritable injustice si nous accusions le gouvernement d'Angleterre ou celui de la confédération canadienne de travailler à opprimer la population française au Canada. L'un et l'autre gouvernement ont souvent donné la preuve d'une grande équité envers notre race.

Mais, nous devons aussi à la vérité de constater qu'au Canada, beaucoup d'Anglais protestants, jusque dans le parti conservateur, pourtant si honorable, n'aiment pas la race française, sa langue, ses coutumes, sa religion, et voudraient remplacer l'égalité constitutionnelle des deux langues et des deux religions par la domination de la langue anglaise et l'extinction de la race française.

Cette antipathie n'est pas récente : elle a les mêmes origines que celle de l'Anglais protestant des Etats-Unis : elle remonte à la *guerre de cent ans*, faite en Amérique au XVII^e et au XVIII^e siècle par les Anglais contre la race française, et à cette autre *guerre de cent ans* faite en Europe, au XIV^e et au XV^e siècle, par les Anglais contre les Français sur le territoire même de la France.

Pour plus de clarté, appelons *anglomanes* ces Anglais protestants du Canada qui détestent les Français, et *anglomanie* leur haine et leur opposition pour notre race.

Nous devons faire, au moins à grands traits, l'histoire de l'anglomanie au Canada, car, comme nous allons le voir, cette histoire s'est souvent confondue avec l'histoire même du libéralisme, et, sans elle, on ne saurait entendre ni les épreuves de la religion catholique dans le passé au Canada, ni les dangers qui la menacent dans l'avenir.

L'anglomanie a son centre dans la province d'Ontario. Chacun le sait, cette province a été en grande partie peuplée par les *loyalistes*, c'est-à-dire par ces colons de la Nouvelle-Angleterre qui demeurèrent *loyaux* et fidèles à l'Angleterre quand leurs concitoyens du Nouveau-Monde s'en séparèrent ; qui, lors de cette séparation, ne voulurent point, par attachement à la mère-patrie et à la famille royale, suivre les destinées de la jeune république de l'Amérique du Nord, mais s'en allèrent dans la colonie voisine pour demeurer sous la dépendance immédiate de l'Angleterre et de ses rois. On le comprend, à raison de leur origine

même, les Anglais protestants d'Ontario ne sont pas fort enthousiastes de la république yankee. Aussi, ils n'ont jamais demandé l'annexion du Canada aux Etats-Unis, alors même que plusieurs Canadiens-français, comme nous l'avons dit, désirent cette annexion à l'encontre de tous les intérêts catholiques et français.

Mais siles Anglais protestants d'Ontario ont peu de sympathie pour la république voisine, un grand nombre d'entre eux n'en ont pas moins le fanatisme de race et de religion. Ceux qui nous haïssent le plus ont eu trop souvent une influence prépondérante dans le gouvernement de cette province et ont réussi à lui donner, plus qu'ailleurs, une direction contraire aux principes et aux intérêts catholiques. Les orangistes, sauf de louables exceptions, (1) se sont montrés presque constamment nos ennemis. Ils s'est rencontré des sectaires pour organiser des sociétés destinées à combattre à outrance les catholiques, spécialement ceux de race française. Qui n'a entendu parler de ces associations fanatiques (2) dont tous les membres s'engagent par serment à ne jamais favoriser l'entrée d'un catholique dans un emploi public ou privé quelconque, à travailler au contraire, par tous les moyens possibles, à exclure tout catholique de toutes les fonctions, à ne jamais rien acheter d'un catholique, etc ?

C'est par la province d'Ontario que les anglomanes du Canada aspirent à établir leur domination graduelle dans toutes les provinces et à y éteindre peu à peu la langue française et la religion catholique.

Arrêtons-nous un instant à considérer leurs tentatives pour se rendre absolument maîtres dans le Manitoba. Nous y verrons le sort qu'ils préparent, si on les laisse faire, au Canada tout entier.

La race française avait découvert ce pays. La compagnie du Nord-Ouest, quoique constituée par des capitalistes anglais, lui avait demandé ses plus nombreux et ses plus actifs employés. Ceux-ci, en s'unissant à des sauvagesses, avaient donné naissance à tout un peuple de métis français. Au commencement de ce siècle, lord Selkirk avait établi sur les bords de la Rivière Rouge les premiers colons réguliers, entre autres d'anciens soldats suis-

(1) Ainsi nous constatons avec reconnaissance que sir John A. McDonald, orangiste, a traité, sous son gouvernement, l'Eglise et notre race presque aussi équitablement que l'aurait fait un bon catholique. Nous allons constater bientôt, avec non moins de reconnaissance, que sir M. Bowell, orangiste, chef du gouvernement conservateur, a pris, dans la question des écoles du Manitoba, une attitude que nous aurions été heureux de trouver dans certains hommes politiques de notre sang.

(2) P. P. A. *Protestant Protective Association* : Association protectrice protestante.

American Protestant Association : Association protestante américaine.

ses qui avaient servi dans les armées de Napoléon 1er, et qui placèrent leur nouvelle patrie sous le patronage de l'Apôtre de l'Allemagne, saint Boniface.

Cependant la race anglaise avait su s'attribuer toutes les régions situées au sud et à l'ouest de la Baie d'Hudson ; par la compagnie de ce nom, elle avait exploité, avec une grande avidité, les riches fourrures de ces froides contrées, et y avait donné naissance, elle aussi, à de nombreux métis.

Jusqu'à l'annexion du Manitoba et des territoires de l'ouest au Canada, les deux races, à peu près en même nombre l'une que l'autre, s'étaient développées côte à côte, se déployant librement dans les immenses déserts qui s'ouvraient devant elles, sans que l'une entreprit de gêner l'autre.

Mais dès qu'il fut question de la réunion du Manitoba à la Puissance du Canada, les anglo-manitobains d'Ontario se jetèrent sur le nouveau pays, se mirent en devoir de l'arpenter selon la méthode américaine et voulurent y parler et y agir en maîtres. Comme tant de fois et en tant de pays, l'Anglais protestant entendait faire la loi à la race française et l'exclure de ses positions. N'est-ce pas, en effet, comme son droit de combattre partout, mais surtout dans l'Amérique du Nord, son éternelle rivalité et de la faire disparaître, comme les Peaux-Rouges ? Ces envahissements, coïncidant avec la famine, provoquèrent les défiances, les murmures, puis la révolte ouverte des métis français, qui proclamèrent un gouvernement provisoire avec Riel pour président. Il n'était pas possible à Riel et à ses métis de former un Etat indépendant. Mais leur résistance assura pour un temps la liberté à la race française dans la province en formation.

Le gouvernement d'Angleterre et le gouvernement du Canada, ou, pour employer le style britannique, le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral s'émurent des troubles, blâmèrent les subalternes, prièrent le vénérable archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, d'employer son immense influence à apaiser les mécontents, et demandèrent qu'une délégation fût envoyée de la Rivière-Rouge à Ottawa pour négocier l'entrée du pays dans la confédération. Sur les instances de Mgr Taché, trois délégués, dont l'un fut M. Ritchot, curé de Saint-Norbert, furent envoyés à Ottawa par la population de la Rivière-Rouge avec une *Liste des Droits*, en vingt articles, qui contenait les réclamations des habitants et devait servir de base aux négociations. "Ces négociations, raconte Mgr Taché dans un écrit célèbre que nous allons fréquemment citer, se prolongèrent jusqu'aux premiers jours de mai. Tous les articles furent examinés, acceptés, modifiés ou rejetés de façon

à rencontrer l'assentiment du gouvernement et des délégués, si bien que le 3 mai, le Gouverneur général put télégraphier à Lord Granville : "*Négociations avec les délégués terminées d'une manière satisfaisante.*" Comme il fallait l'assentiment du parlement canadien pour que l'entente avec les délégués liât le Canada, le gouvernement fit préparer un projet de loi qui a pour titre *Acte de Manitoba*. En comparant cet acte de la législature canadienne avec la *Liste des Droits* apportée par les délégués, il est facile de se convaincre que l'Acte n'est que la forme légale des commissions et arrangements basés sur la liste (1) "

L'auteur cite les 20 articles de la Liste des Droits et met en regard les clauses correspondantes de l'*Acte de Manitoba* ; puis il conclut : "*L'Acte de Manitoba n'est donc pas autre chose que le résultat des négociations du gouvernement canadien avec les délégués de la Rivière-Rouge ; il fut rédigé au cours de ces négociations, soumis aux délégués et accepté par eux. C'est alors, et alors seulement, qu'il fut introduit en Chambre. . . Les différentes branches de la législature fédérale examinèrent et discutèrent longuement le projet de loi qui leur était soumis et l'adoptèrent presque à l'unanimité. (2) "*

L'Acte de Manitoba établissait l'égalité officielle des deux langues : " L'usage de la langue française et de la langue anglaise, est-il dit dans la clause XXIII, sera facultatif dans les débats des chambres de la Législature ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure, par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues."

Semblablement, l'*Acte de Manitoba* garantit à la minorité, soit catholique, soit protestante, les droits et les privilèges conférés jusqu'alors par la coutume aux écoles confessionnelles, avec le droit de recours, si ces privilèges étaient violés, au Gouverneur général en conseil et au Parlement.

Citons le texte, à cause de son extrême importance :

(1) Une page de l'histoire des écoles de Manitoba, pp. 30, 31.

(2) *Ibid* p. 36.

"Clause XXII. Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

"1o Rien de ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, *lois de l'union, par la loi ou par la coutume*, à aucune classe particulière de personnes, dans la province, relativement à l'éducation.

2o *Il pourra être interjeté appel au Gouverneur-Général en Conseil de tout acte ou décision de la Législature de la Province ou de toute autre autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation.*

"3o Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que de temps à autre le Gouverneur-Général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du Gouverneur-Général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, alors, et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, *le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier* pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur-Général en conseil sous l'autorité de la même section."

Quand l'Acte de Manitoba eut été voté par le parlement, les délégués le reportèrent au gouvernement provisoire, à l'assemblée législative et à la population de la Rivière-Rouge. "Il fut alors résolu unanimement par la législature, au nom du peuple, que l'Acte de Manitoba serait accepté comme satisfaisant et que le pays entrerait dans la Puissance *d'après les termes indiqués dans les actes de Manitoba et de la confédération.*" C'était le 24 juin. "Le 15 juillet suivant, Sa Majesté proclamait le transfert de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada (1)."

L'acte de Manitoba a donc le double caractère d'une constitution et d'un contrat : d'un contrat entre les pouvoirs publics, présents et futurs, du Canada et les habitants de la rivière Rouge, spécialement ceux de langue française : d'une constitution consistant dans les clauses mêmes de ce contrat et garantissant aux habitants du pays, particulièrement aux colons de race française, *l'usage officiel de leur langue et le maintien des écoles séparées.* Il

(1) Mgr Taché ; Une page de l'histoire.... p. 37.

n'est donc point au pouvoir du parlement du Canada, bien moins encore de la chambre législative du Manitoba, de changer les clauses de ce *contrat* ou les articles de cette *constitution*, contre la volonté des premiers habitants du pays, spécialement des colons de langue française.

Quelques esprits superficiels n'ont voulu voir dans les troubles de la Rivière-Rouge qu'un accident fortuit, se produisant brusquement par l'effet de quelques cerveaux mal équilibrés, sans racine dans le passé, sans conséquence pour l'avenir. La vérité est que *ce fut une lutte de race, de langue et de religion*. Les anciens possesseurs du pays prirent les armes pour repousser cette domination superbe des Anglais protestants arrivant de l'Ontario et menaçant de faire dans le Manitoba ce qu'ils avaient fait dans l'Acadie, la Floride et tant d'autres pays. Ils prirent les armes, et bien qu'ils aient dû se soumettre, ils ont réussi à faire triompher leur cause, et par un traité solennel conclu avec le gouvernement fédéral, obtenu que la constitution de la nouvelle province dont ils allaient faire partie reconnût et garantît tous les droits dont ils avaient joui jusqu'alors. "Les habitants d'origine française, dirons-nous avec Mgr Taché, soucieux de l'usage de leur langue, en réclamèrent la reconnaissance officielle : *l'Acte de Manitoba* établit et sanctionna cette reconnaissance de la manière la plus explicite. Des parents étaient inquiets au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles ; ils demandaient que les écoles fussent, comme avant l'union, des *écoles séparées*. Les ministres négociant au nom du gouvernement promirent qu'il en serait ainsi, et dans *l'Acte de Manitoba*, on ajouta de nouvelles garanties à celles qui étaient contenues dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867(1)".

DOM BENOIT

(1) Mgr Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba* pp. 37-38.

FLEURS DES ANTIPODES

Les héros de la foi catholique en Nouvelle-Zélande

Le R. P. Cagnet, de la Société de Marie, missionnaire en Nouvelle-Zélande, publie dans les *Missions catholiques* une série d'articles du plus vif intérêt sur les Maoris. Nous en extrayons les pages qui relatent les hauts faits des héros de la foi catholique produits par ce peuple :

A l'aurore du jour où un peuple nouveau doit être appelé aux splendeurs et aux joies de la " vie nouvelle ", la Providence fait souvent éclore les fleurs les plus gracieuses. Ce que les Annales de la sainte Eglise racontent des premiers chrétiens, l'histoire religieuse du Tonkin et de la Corée, du Japon et de la Chine, de l'Inde et du Canada, du Pérou et de l'Afrique centrale le répète et le corrobore par des exemples frappants. Il n'en sera pas autrement en Nouvelle-Zélande. Les Péruviens ont en leur Rose de Lima et leur Marianne de Paredes ; les Iroquois et les Hurons du Canada peuvent, à bon droit, être fiers de leur Catherine Tegakuita ; les races asiatiques et africaines ne comptent plus leurs légions de martyrs. Ici, en Nouvelle-Zélande, la foi catholique pourrait difficilement, c'est vrai, s'attribuer l'auréole du martyre : nos Maoris, lorsqu'ils lisent l'histoire des autres nations, ne manquent pas de remarquer qu'ils sont le seul peuple au monde qui ait accueilli avec faveur les premiers envoyés de l'Eglise et qui n'en ait persécuté aucun. Ils ont, c'est vrai, immolé à leur vengeance politique deux ministres protestants (les Rév. Whiteley et Vo kmer) et notre pauvre F. Ealogo, tué au combat de Moutoa ; mais il est peu probable que ces meurtres aient été perpétrés en haine *directe* de l'Evangile.

Toutefois, si le Martyrologe de la mission maorie ne porte encore aucun nom, hâtons-nous de dire que, là comme partout, la grâce divine a marqué ses élus. Le moment viendra où nous pourrons préciser.

* *

La première fleur catholique qui se soit épanouie sur ces rives, pourrait être comparée à l'héliotrope. Le parfum de sa vie humble et dévouée dure encore. Son nom était : Peata, (de *Beata*, bienheureuse.)

Son père, Rewa, était, sans contredit, le plus puissant chef de la Baie des Iles. A l'arrivée de Mgr Pompallier et de ses missionnaires, il fut le premier à faciliter leur installation et à soutenir leur cause.

Un merveilleux événement vint bientôt le confirmer dans ses bonnes dispositions et le récompenser de l'appui qu'il avait généreusement accordé aux hérauts de l'Évangile. Lorsque sa fille atteignit sa seizième année, elle fut surprise par un mal étrange qui, en quelques heures, la réduisit à l'extrémité. Croyant tout espoir perdu, le pauvre chef saisit la jeune mourante et, s'étant assis sur le sol, devant sa maison, l'installe aussi commodément qu'il peut sur ses genoux et commence les plus lugubres et les plus déchirantes lamentations. Toute la tribu se rassemble autour de lui, pour faire écho à sa douleur. Pendant que le *tangi* se développe ainsi, le Vicaire apostolique, dirigé par la Providence, entre dans le village et s'avance vers le groupe. Il offre sa sympathie au vieux chef et lui dit de ne point désespérer. Celui-ci, sans répondre, lui montre sa pauvre enfant dont la tête s'appuyait languissante et inerte contre son épaule. Comme inspiré d'en haut, l'évêque prend dans ses mains les mains déjà refroidies de Peata pour les réchauffer ; puis il s'en sert pour tracer le signe puissant de notre Rédemption. Enfin, il réclame de tous les assistants une prière ; avec eux il s'agenouille et récite le *Credo*, le *Pater* et l'*Ave Maria*. Il avait à peine achevé sa pieuse requête qu'elle était exaucée. Peata rouvrait les yeux, reprenait ses sens, et, en quelques instants, redevenait la joyeuse enfant que tout le monde connaissait et aimait.

Ce fait, relaté par des témoins oculaires, décida la conversion d'un bon nombre de Maoris : Rewa et sa fille, on le devine, ne furent pas les derniers à s'attacher aux messagers du vrai Dieu.

* * *

Quelques années après, Rewa mourut paisiblement. Sa fille hérita de son influence et s'en servit pour propager et défendre l'Église. Un jour, les tribus protestantes du voisinage, vexées des progrès du catholicisme dans ces régions, se réunirent et vinrent la sommer de bannir les missionnaires de son territoire. Elle leur répondit par ces fières paroles :

“ Si c'est à moi que vous en voulez ou à ma tribu, c'est bien ; nous saurons vous tenir tête : Peata reste la fille de Rewa ; elle commande aux siens, elle n'obéit à personne. Si c'est contre mon père et évêque que vous avez de la rancune, sachez qu'avant de toucher à sa personne, il vous faudra marcher sur mon corps.”

Et, joignant le geste à la parole, elle se coucha sur le sol entre les deux tribus prêtes à combattre. L'ennemi ne jugea pas à propos d'insister et se retira.

Lors du sac de Kororareka par Hone Heke, Peata se distingua par sa charité, cherchant à protéger les jeunes filles et les enfants contre toute violence. Dieu ne tarda point à la récompenser en l'appelant à une vocation de choix.

On la vit un jour faire ses adieux à sa tribu et venir, elle, la plus grande autorité du pays, s'humilier devant un prêtre et lui demander la faveur d'être admise à la vie religieuse dans un couvent.

Cette fière nature avait été si bien domptée et régénérée par la grâce du baptême que les sentiers les ardues lui devinrent

aisés. Pendant de nombreuses années, Peata se dévoua corps et âme à l'instruction religieuse des enfants de sa tribu. Après avoir été leur souveraine de droit et de fait, elle s'était constituée leur mère spirituelle et presque leur servante. Pour quiconque connaît le caractère et les dispositions intimes du peuple maori, le plus grand, le plus héroïque sacrifice qu'un chef puisse faire, ce n'est pas celui de sa vie, mais celui de sa dignité. Que l'on se représente donc la vertu d'une Peata se dévouant à enseigner aux petits enfants les connaissances les plus élémentaires, jouant avec eux, s'occupant de leurs moindres besoins ! Armée de son chapelet qu'elle récitait presque constamment, elle allait et venait, visitant tous les villages des tribus, consolant et secourant les malades et les affligés, et se livrant à tous les saints devoirs qu'elle s'était vaillamment imposés.

* *

Hélas ! au souvenir de sa douloureuse agonie, des larmes se pressent à mes paupières ! Peata, devenue infirme, fut appelée à Auckland par l'évêque et confiée aux Sœurs de la Merci, qui pendant longtemps admirèrent sa piété. Ne pouvant dormir la nuit, elle se levait et allait passer à la chapelle, devant le Saint-Sacrement, les heures de son repos.

Cela dura tant que les mêmes autorités présidèrent au gouvernement du diocèse. Mais, lorsque les vicissitudes humaines amenèrent un bouleversement général dans les affaires religieuses de la colonie, les services signalés rendus par Peata à notre sainte cause furent oubliés. Pleurant, elle reprit le chemin des bois. Mais ce fut en vain qu'elle rechercha un toit hospitalier. A la suite des guerres qui déjà avaient affreusement décimé les siens, une épidémie avait effacé du nombre des vivants les derniers représentants de sa tribu. Là où autrefois elle avait régné en souveraine sur de puissantes familles, il n'y avait plus que des tombes. Que devint la pauvre Peata ? J'ose à peine l'écrire. Errant ça et là dans les forêts, sans secours, elle perdit la vue et la raison, et périt de misère, abandonnée de tous. La tradition maori a conservé le chant plaintif qu'elle murmurait sans cesse dans ses dernières années.

O vous, pieux lecteurs, qui sentez l'émotion vous gagner à la lecture de ces lignes, aidez-nous, par vos prières, à obtenir pour cette chère âme, la *Fleur de nos Antipodes*, la récompense que les hommes lui ont refusée, mais que Dieu, dans sa justice et son infinie miséricorde, ne peut tarder à lui décerner.

* *

Voici une autre fleur dont les couleurs seront plus gaies. Je veux parler de Romano, un des plus intrépides et des plus zélés catéchistes qui aient existé dans notre île.

Il appartenait par sa naissance à la noble tribu des Ngapuhi et des liens étroits le rattachaient à la famille de Hone Heke. Mgr Pompallier, ayant remarqué son intelligence et sa générosité, lui donna une solide instruction et pendant longtemps le garda près de lui. Par son influence et son habileté ce chef rendit d'inappréciables services.

Ce fut par son entremise que la foi catholique fut implantée à Tauranga, à MaKetū et à Opotiki. Pour préparer les voies, il commença par écrire lui-même aux chefs de ces diverses tribus, exposant à sa manière, mais avec un rare talent, la vérité du dogme catholique et les invitait à se prononcer en faveur de l'*Eglise-Mère*, " source de vie et de joie ". Ces objurgations amicales obtinrent l'effet désiré.

* * *

Bientôt les chefs de ces tribus écrivirent une supplique au Vicaire apostolique, réclamant sa visite. Ils la confièrent au capitaine d'un petit côtre qui cabotait entre Tauranga et la Baie des Iles. Ils ne se doutaient guère qu'ils avaient affaire à un hérétique forcené et que leur lettre avait peu de chance de parvenir à l'évêque catholique.

Heureusement, quelques indigènes de Tauranga, à bord du même vaisseau, étaient au courant des vœux exprimés par leurs chefs. A leur arrivée à la Baie des Iles, ils se hâtèrent de visiter l'*épikopo*, comme ils l'appelaient, et de lui annoncer que le capitaine avait un message important pour lui. Trois jours se passèrent dans une vaine attente, au bout desquels le côtre se prépara au départ.

Mgr Pompallier écrivit alors quelques lignes qu'il chargea Romano de porter au capitaine, priant celui-ci de vouloir bien remettre au jeune chef le pli qu'il avait à lui communiquer. Non seulement le farouche hérétique ne voulut rien entendre ; mais, il jeta à la mer et la lettre de l'évêque et celle de ses chefs de Tauranga, disant :

"—Les voilà ! tes lettres... va les chercher si tu veux dans le ventre des requins."

Il fit plus encore : il obligea le jeune chef à se précipiter dans les flots du haut du tillac de son navire, ne lui laissant pas d'autre moyen de regagner son village.

Sans hésiter, Romano s'élança à la poursuite des papiers flottant sur les vagues et s'en empara. Du navire au village la distance était longue et les dangers multiples : plusieurs fois, il se sentit défaillir. Mais aussitôt, il faisait bravement son signe de croix et appelait la Sainte Vierge à son secours : à l'instant, des forces nouvelles semblaient lui être données. Il acheva ainsi son périlleux retour.

Lorsqu'il parut devant l'évêque, ses vêtements étaient tout ruisselants. Après l'avoir remercié et complimenté, Mgr Pompallier l'invita à prier pour que Dieu fit miséricorde au capitaine en ajoutant que la seule *vengeance* d'un bon catholique était une inépuisable charité.

Romano répliqua :

"—Oui, Evêque, c'est bien ainsi que je l'ai compris. Si tu ne m'avais pas déjà baptisé, ce n'est certainement pas moi qui aurais fait le plongeon, mais lui... Je l'aurais livré en pâture aux requins dont il me menaçait."

Dieu néanmoins jugea à propos de donner cours à sa justice : peu de temps après, le côtre que commandait l'ennemi des catholiques sombra en pleine mer et tout l'équipage fut englouti.

Je ne puis omettre de mentionner ici la fameuse discussion publique soutenue par Romano avec un ministre anglican.

Celui-ci, préoccupé des pertes que la prédication de ce vaillant jeune homme faisait subir à sa cause, était bien persuadé qu'il lui suffirait d'exhiber en public sa belle Bible pour remporter un facile triomphe, humilier le catéchiste catholique et le forcer à déguerpir. Il invita donc Romano à une conférence contradictoire devant toute la tribu assemblée. Il espérait un refus ; mais le Maori n'hésita pas à relever le gant.

Au jour convenu, la conférence eut lieu devant une assemblée imposante. Le ministre prit d'abord la parole et ressassa toutes les rengaines de la secte contre l'Eglise de Rome. Lorsqu'il eut épuisé les ressources de son éloquence et décoché toutes les flèches de son carquois, il s'assit triomphalement, narguant son adversaire, qui n'avait à lui opposer ni grosse Bible, ni beaux habits. Avec un calme parfait, le champion catholique se leva et dit :

" Il ne me serait pas difficile de répondre à tes accusations et à tes mensonges par d'autres accusations dont tu ne pourrais te défendre. Pour te condamner au silence, je n'aurais qu'à te lire certain chapitre de ton "gros livre" où il est dit que le vrai pasteur donne sa vie pour ses brebis, tandis que toi, tu vis tranquillement aux dépens des tiennes. Je ne le ferai pas. Nous autres, Maoris, quand il nous arrive de pécher une pieuvre, nous lui broyons le cœur. C'est ainsi que je vais procéder avec toi."

Sur ce, Romano se met à planter et à aligner 262 bâtonnets, qu'il relie ensemble avec une ficelle. Cela fait, il reprend gravement :

"—Vois-tu ces bâtons que je viens de planter dans le sol ? Ils représentent mon échelle généalogique à moi, catholique, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. La même puissance qui fut donnée par Jésus-Christ à saint Pierre est descendue sur tous ses successeurs, sans interruption."

Il déclina les noms des 262 Papes qui se sont succédé sur la chaire pontificale, s'aidant de son livre, quand parfois sa mémoire s'embrouillait un peu, et il conclut ainsi :

"—Et maintenant, je te demande, à toi, ministre de la reine d'Angleterre, de me tracer de même ton échelle généalogique afin que tout le monde puisse voir où est la vérité, où est l'erreur..."

Au lieu de s'exécuter, le Ministre préféra se livrer à une nouvelle débauche d'insultes contre l'Eglise Romaine. Les Maoris criaient :

"—Ce que tu dis là, nous le savons déjà depuis longtemps. Assez de bavardages sur ce sujet ; donne-nous ton échelle ! c'est tout ce que nous voulons !"

Harassé et vaincu par cette inexorable demande, le pauvre ministre laissa échapper ces mots :

"—Notre échelle, nous l'avons perdue !"

Tous les assistants éclatèrent de rire, tandis que Romano imperturbable lui lançait cette apostrophe ironique :

"—Ah ! Tu as perdu ton échelle ! Eh bien ! cherche-là !..."

Le ministre vexé essaya bien de reprendre l'avantage ; mais ce fut impossible. Le ridicule l'avait tué. Il ne s'avisa jamais plus

de molester son heureux rival, qui, chaque fois qu'il le rencontrait dans ses voyages, ne manquait pas de lui poser cette question : "—Eh bien ! ami ! as-tu trouvé ton échelle?"

* * *

Dans les *Récits Maoris*, j'ai esquissé à grands traits la monographie de Werahiko, l'un de nos intelligents et zélés catéchistes, mort en avril 1893. Ce serait ici le lieu d'encadrer cette inoubliable figure dans une auréole de pieux souvenirs et d'affectueux regrets ; mais, pour ne pas m'exposer à des répétitions fatigantes et aussi pour laisser plus de place à d'autres figures aimées que je voudrais tirer de l'oubli pour l'édification des lecteurs, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit.

Chose vraiment remarquable ! chaque tribu maori a possédé de ces âmes d'élite, de ces *fleurs chrétiennes*, sur lesquelles la grâce du baptême semble avoir répandu les nuances les plus riches et les parfums les plus doux. Pendant que les fiers Ngapuhis nous offrent leur admirable Peata et leur intrépide Romano, et que les échos de Wanganui ne cessent de répéter les noms vénérés de Kereti et de Werahiko, voici que les tribus d'Hawke's Bay murmurent ceux de Raniera et de Hoani Tokotoko, voici que les rives du lac Taupo et les déserts du centre sont encore tout imprégnés du souvenir de leur angélique Rini. Et combien d'autres dont les noms sont inscrits au livre de vie, car ceux qui les portaient furent ici-bas les meilleurs auxiliaires de l'œuvre évangélique !

* * *

Raniera (Daniel).—C'est un nom glorieux, dont le souvenir se conserve parmi les tribus de la côte. Il rappelle une longue vie entièrement consacrée au bien. Raniera eut le bonheur, tout jeune encore, d'être rencontré par un de nos missionnaires qui l'instruisit des vérités de la foi et façonna son cœur aussi bien que son esprit. Muni de tout un trésor de doctrine sûre et bien comprise, doué d'un caractère aimable et conciliant, Raniera devint bientôt le bras droit du prêtre. Il entreprit et mena à bien l'évangélisation de plusieurs villages ; sa haute et noble origine donnait à sa parole une autorité précieuse. Il ne craignait pas de défendre la foi même dans les plus grandes assemblées, même devant les chefs les plus redoutables. Un jour, à Waiohiki, où trônait alors Taréha, une sorte d'Hercule, qui pratiquait la polygamie, il s'exprima ainsi devant toute la tribu :

" Mes amis, il semble peut-être difficile de parler de fidélité et de vertu quand nous avons près de nous d'illustres et puissants chefs qui, au lieu de vous guider vers le bien, vous donnent les plus fâcheux exemples. Voici X. . . . , qui m'écoute et qui sait bien que je parle pour son compte : il sourira peut-être à mon appel ; mais je l'engage à se souvenir qu'au jour du jugement, Dieu saura trier le bon grain de la paille et brûler celle-ci dans son enfer. Voici plus loin Y. . . qui, après avoir demandé et reçu le baptême, est retourné "comme un chien à son vomissement", abandonnant sa foi et sacrifiant son honneur. Je le comparerai à ces roseaux

des marécages qui, sans cesse, inclinent leurs têtes au vent. Voici Z... (Taréha), en train de pourrir sur son fûtaier !... Qu'allons-nous faire ? Les imiter ? Non ! Quoique nés plus bas qu'eux, nous aspirons plus haut. . . . Nous n'avons, nous, les jeunes gens de cette génération, aucune envie de rester *sauvages*, quand, l'Eglise nous appelle à sortir de nos forêts ; nous voulons la suivre là où elle nous mènera : à la lumière, à la paix, à la vertu, au bonheur ! Et si nos vieux chefs, au lieu de nous devancer et de nous pousser dans la voie, comme ils le devraient, persistent à déshonorer leur titre et leur autorité par leur ignoble conduite, eh bien, jeunes gens, laissons-les derrière nous et sans plus nous occuper d'eux, allons de l'avant, allons à l'Évangile !"

Quand on songe que Taréha était assis à côté même du vaillant orateur catholique, on se demande comment il put maîtriser sa colère et ne pas fracasser la tête de celui qui lui donnait une telle leçon. Quelques années auparavant telle eût été, indubitablement, la réponse à une pareille objurgation. Mais, déjà le prestige de notre sainte cause commençait à s'imposer, et Taréha savait bien que *toucher* ou même *insult*er Raniera, c'était s'attirer autant d'ennemis qu'il avait de sujets. Il se contenta donc d'avaler cette mercuriale, sans rien répliquer.

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

La *Presse*, de Montréal, a chargé l'un de ses correspondants de faire une enquête sur la générosité des protestants de Toronto à l'égard de leurs concitoyens catholiques, en ce qui concerne la participation aux affaires publiques. Voici le rapport qu'a fait le correspondant :

Toronto a été incorporé en cité durant l'année 1634, et dans toute la longue série des maires qui ont occupé le fauteuil civique depuis cette époque, nous ne trouvons pas un seul catholique. Le protestantisme extrême est souverain à Toronto. Il a pour lui la masse de la population. Orangistes, " Sons of England " et Méthodistes constituent le pouvoir régnaient. Les catholiques forment bien, aujourd'hui, le cinquième de la population totale de la ville, mais tout ce que la majorité protestante leur permet, en fait d'ambitions municipales, c'est d'élire, de temps à autre, deux à trois échevins.

Malgré tout, les catholiques qui parviennent aux honneurs municipaux n'en font pas moins leur chemin. Deux ou trois catholiques sont montés jusqu'à la présidence du comité de la voirie. Aujourd'hui même, le contrôleur de la cité est catholique. Mais dans toute la nombreuse armée de fonctionnaires qu'emploie la corporation de Toronto, pas un seul catholique, à l'exception du contrôleur de la cité, n'occupe un poste quelque peu éminent. Peu importe le mérite du candidat, s'il lui arrive d'appartenir à l'ancienne religion, il est sûr d'être blackboulé.

Personne n'ignore que la première qualité exigée d'un candidat qui aspire à des fonctions de quelque importance à l'hôtel de ville de Toronto, c'est qu'il ait obtenu son brevet d'une loge orangiste et ait fait ses degrés dans une loge maçonnique. Les "Sons of England" ne manqueront pas, non plus, de faire valoir leurs titres, et comme leur rituel est le même que celui des orangistes, le candidat élu est généralement celui qui appartient aux trois sociétés.

Le représentant de *La Presse* a employé plusieurs heures à interviewer les citoyens qui ont occupé d'importantes positions dans le service municipal, et qui, par conséquent, pouvaient parler en toute connaissance de cause.

"Dans cette ville, nous a dit un haut fonctionnaire, la majorité gouverne et la majorité ne veut pas de catholiques pour premiers magistrats."

Votre représentant a fait la remarque qu'à Montréal, on élit des maires protestants.

"Oui, je le sais, nous répliqua-t-il. Et c'est bien ce qui m'a étonné plus d'une fois. De fait, je n'ai pas été sans dire à nos gens d'ici que Montréal se montrait beaucoup plus libéral que nous. Mais enfin, la chose est impossible à Toronto."

Et, bien plus, ce grand dignitaire municipal s'est montré étonné de la générosité des Canadiens-français, qui, malgré leur majorité, cèdent le pas à la minorité, et, avec cela, à une minorité comparativement très faible au point de vue du nombre.

"Chez nous, continua notre interlocuteur, nous sommes disposés à élire n'importe qui. Il nous est indifférent de savoir où est l'église que fréquente le postulant, du moment qu'il n'est pas catholique. Des gens notés pour la libre allure avec laquelle ils savaient mener la vie à grandes guides ont fait de chaudes luttes électORALES et sont même arrivés tout près du fauteuil de la mairie.

"—Mais des catholiques se sont-ils déjà présentés pour cette position ?

"—Oui, je me le rappelle, et ce fut un incident fort amusant. C'était en 1888. Trois candidats étaient sur les rangs : E. F. Clarke, notre maire actuel ; Elias Rogers, l'échevin et le magnat du charbon que vous connaissez, et Daniel Defoe, l'échevin et le président de notre comité exécutif. Defoe est catholique. Il espérait passer entre Clarke et Rogers aux prises, mais lorsque l'on compta les votes, on vit que Clarke l'avait emporté sur Rogers, qui venait bon second, pendant que Defoe avait tout juste sauvé son dépôt. Ce fut la dernière fois qu'un catholique essaya de se faire élire à la mairie de Toronto."

Bref, tout semblant de concession à la minorité est quelque chose d'inouï dans la politique municipale d'Ontario. C'est une éventualité dont ne tiennent aucunement compte ni les règles, ni les règlements. Toronto, sous ce rapport, marche de pair avec Hamilton et London.

Lorsque le représentant de *La Presse* s'avisa de parler du soi-disant pacte tacite de Montréal, il fit sourire de pitié les luminaires municipaux de l'Ouest.

Dit l'un d'eux :

" Il n'y a pas de minorité. Nous sommes tous citoyens. L'élection faite, la minorité est fondue dans la majorité. Si les Canadiens-français de Montréal sont en majorité, je ne vois pas pourquoi ils ne profitent pas de leur avantage. S'ils possèdent un maire de leur goût, ils ont le droit indiscutable de l'élire aussi longtemps qu'il leur plaira. Dans tous les cas, c'est ce que nous faisons nous-mêmes."

Cette comparaison entre Montréal et Toronto donne à réfléchir. A Toronto, nous trouvons une longue série de maires, dont plusieurs très fanatiques, et violemment hostiles à l'Eglise et à tout ce qui s'y rattache. Aujourd'hui, le greffier, l'avocat, l'ingénieur et l'inspecteur de la cité, le chef de police, le chef des détectives, le commissaire des cotisations, les magistrats de police, en un mot tous les grands fonctionnaires de Toronto sont protestants, et presque tous affiliés à la société orangiste ou à celle des " Sons of England."

Dans les affaires municipales, à Toronto, il suffit d'être catholique pour être ostracisé. Un protestant qui prêcherait justice égale pour les catholiques serait lapidé en pleine rue.

La voilà, une fois de plus, la tolérance protestante. Et remarquez que cet esprit d'exclusivisme répond à des traits de caractère qui sont à ce point devenus une seconde nature que, s'il arrive que les catholiques fassent entendre des réclamations, quand on leur enlève l'une des rares positions qu'ils occupent, ils vous diront sans sourciller : Ah ! bien, vous savez, il ne faut pas mêler la religion à ces questions-là, elle n'a rien à y voir et chaque titulaire ne doit être choisi que pour son mérite !

La Semaine Religieuse de Québec, parlant de la délégation apostolique permanente établie au Canada, fait les judicieuses remarques qui suivent :

L'établissement d'une délégation permanente, — décidé en principe depuis cinq ou six ans, — est maintenant un fait accompli.

Nous nous en réjouissons, parce qu'elle aura nécessairement pour effet de resserrer les liens qui nous unissent au Saint-Siège ; parce que les délégations passagères que nous avons eues dans le passé, pour des raisons diverses, n'ont pas été heureuses dans leur mission ; parce que le représentant officiel du Vatican, vivant au milieu de nous, aura l'occasion de constater la direction sage et prudente imprimée, en toute circonstance, par l'Episcopat

canadien, et de se renseigner fidèlement sur une foule de questions de la plus haute importance. Témoin oculaire et auriculaire de tous les faits qui se produiront dans notre pays, de tous les courants—bons et mauvais—qui se dessineront, il pourra difficilement se tromper ou être trompé. Pour toutes ces raisons, les vrais catholiques doivent se réjouir, et n'ont rien à redouter de l'établissement d'une déléation permanente.

On vient de célébrer, à Edmonton et à St. Albert, les noces d'or sacerdotales du R. P. Lacombe. Dans deux ans, on célébrera le cinquantenaire de son entrée dans les missions du Nord-Ouest. Prêtre et missionnaire, cela dit toute la vie du vaillant apôtre. Laïque, il eût été le roi de toute cette population indigène à laquelle il a prodigué son zèle. Missionnaire, il s'est contenté d'en être le Père. C'est bien encore une royauté, mais une royauté qui ne garde de son empire que les caractères qui en font une bénédiction pour ses sujets.

Père, oui, certes. Il a exercé toutes les attributions, il a eu toute la sollicitude, il a connu toutes les joies de la paternité spirituelle, la plus auguste de toutes, et de cette paternité spirituelle particulière qui est celle du missionnaire. C'est de lui qu'on peut dire qu'il s'est fait tout à tous.

Cinquante ans de labeurs infatigables, et quels labeurs ! Cinquante ans d'un dévouement incessant ! Cinquante ans de bien voulu et accompli ! Cinquante ans d'une influence qui s'est toujours exercée pour la paix et le bonheur de ses chers Indiens ! Qui donc, à part Dieu, pourra les peser, ces années, au poids du mérite ? Qui dira le nombre des conversions qu'il a opérées ? les guerres sanglantes qu'il a empêchées ? l'influence et la portée pratique du rôle qu'il a joué ? la part qui lui revient dans la civilisation graduelle de ces populations sauvages ? Qui dira surtout ce qu'il a fait pour l'extension du royaume du Christ dans ces lointaines régions ?

Nous savons bien qu'il est le fondateur de la mission de St. Albert, un vocable qui rappelle son patron. Nous savons bien qu'il a maintes fois été chargé, par le gouvernement de son pays, de missions de confiance auprès des populations qui le reconnaissent pour Père. Nous savons bien que c'est à lui encore qu'est dû le succès des négociations récentes avec les Sauvages de l'Athabaska et de la Rivière la Paix. Nous savons bien que, voulant faire profiter de son expérience ses successeurs dans le champ évangélique, il a composé une grammaire et un dictionnaire français-cris. Mais la part journalière de bien fait par ce saint homme et que nous ignorons l'emporte pourtant de beaucoup sur

celle que nous connaissons. Mais les trésors soustraits à notre vue dans la mine de mérites que représente cette longue carrière suffiraient à enrichir des milliers d'entre nous.

C'est donc à bon droit qu'on a organisé, en l'honneur du bon Père Lacombe, les fêtes de son cinquantième sacerdotal et qu'on leur a donné tout l'éclat possible. Et c'est de tout cœur que le *Mouvement Catholique*, qui a pour mission de consigner les travaux de ces humbles au cœur ardent de charité qui s'emploient à répandre la vraie lumière, à propager la seule vraie foi, à faire rayonner la gloire du Christ Jésus, à collaborer à sa royauté sociale, à apporter une pierre à l'établissement de son règne universel, s'associe aux témoignages éclatants de reconnaissance et d'amour dont le bon Père vient d'être l'objet.

L'archevêque de Toronto a récemment donné instruction aux membres de son clergé de noter, dans le recensement qu'ils allaient faire des fidèles de leurs paroisses, les mauvais catholiques, les indifférents et les bons. Il paraît qu'il y a plus d'une brebis galeuse. Les mauvais se recrutent plus spécialement dans les quartiers pauvres. Les indifférents appartiennent pour la plupart aux classes aisées. Ils mangent, boivent et s'adonnent au plaisir, sans guère s'occuper des exigences de leur foi. Quant aux bons, ils ont réjoui le cœur des pasteurs, qui leur reprochent cependant de ne pas assez donner à leurs coreligionnaires les salutaires leçons de l'exemple public.

C'est un tableau religieux qui peindrait fidèlement l'état de vie de plus d'une paroisse, même dans des milieux mieux conservés. Les bons ne s'appliquent pas assez, généralement, à affirmer leur foi et à donner à leur influence la consécration des résultats acquis.

Nous saluons avec plaisir ce réveil d'énergie dans l'épiscopat d'Ontario, et nous souhaitons qu'il ait pour effet de faire sortir de leur léthargie le trop grand nombre de ceux qui glissent insensiblement du sommeil à la mort, de donner plus d'unité de but et de cohésion aux forces catholiques, de leur imprimer un élan plus généreux et une plus grande fermeté dans l'action. A ce point de vue, les dernières nominations épiscopales dans Ontario paraissent avoir été un gain considérable pour l'influence catholique telle qu'elle doit s'exercer dans l'ordre public.

Voici les catholiques avec un ministre de moins dans le cabinet fédéral, l'honorable M. Geoffrion, un catholique français,

ayant été remplacé par l'honorable M. Sutherland, un protestant anglo-saxon. Par comparaison avec le régime précédent, nous n'étions pourtant pas trop richement partagés sous ce rapport. De six ministres catholiques que nous avions en 1896, nous étions tombés à trois. Il ne nous en reste plus que deux. Notre confrère du *Trifluvien* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Mais c'est donc toujours à nous, catholiques, à tolérer, à nous montrer conciliants, à souffrir, à être persécutés, à baisser constamment, à marcher à la ruine, à faire remise de nos droits et privilèges les plus chers et les mieux garantis ! C'est donc toujours à nous à être traités en parias, à servir de cibles à la cruelle ironie d'une égalité de droits dont les autres sont seuls à profiter !

En bon français et dans le langage de gens qui, n'ayant ni à biaiser, ni à équivoquer, parlent net et franc, comment appelle-t-on un pareil état de choses ? Comment le qualifions-nous quand ce sont d'autres que nous qui en souffrent ? N'est-ce pas qu'alors, cette tolérance est, de son vrai nom, le sacrifice, et cette conciliation, la capitulation ?

Quand donc les catholiques se concerteront-ils pour éviter que de pareilles plaintes soient justifiables ? Ne voient-ils pas qu'ils s'en vont déclinant constamment, avec ce régime de tolérance, qui ne tolère que le mal dont ils souffrent, et de compromis qui, chacun, représentent un lambeau arraché à leur influence ?

AUX ETATS-UNIS

Le 15 juillet, vingt-quatre Dominicains se sont embarqués à Barcelone pour les Philippines. Ils vont rouvrir l'université de Manille et y reprendre leurs propres traditions de vie religieuse et d'enseignement. Ainsi l'a décidé le Pape Léon XIII, après une entente préalable avec le président des Etats-Unis. M. McKinley a déclaré que les Dominicains, loin d'être contrariés dans leurs projets, ne rencontreraient que faveur et appui auprès de son gouvernement.

M. Peyton, le secrétaire militaire de la Brotherhood de St-André, qui vient d'arriver des Philippines où il a séjourné pendant six mois, dit que les Etats-Unis ont 45,000 ivrognes, débauchés et joueurs dans Manille et les environs, et qu'il ne peut être question

de progrès religieux tant que les soldats américains seront là. Sans doute, il y a des exceptions, mais elles ne sont pas dignes de mention.

Lorsque les troupes américaines sont débarquées à Manille, il n'y avait qu'une seule buvette en cette ville. Aujourd'hui il y en a plus de 430. D'après M. Peyton, Manille est un véritable enfer depuis que les Américains y sont arrivés.

Il ajoute qu'il est parfaitement inutile aux missionnaires protestants d'aller aux Philippines essayer de faire de la propagande tant que les opérations militaires ne seront pas terminées, les troupes américaines donnant à la population indigène des exemples d'immoralité que le clergé catholique exploite contre l'idée protestante. Il rapporte, en outre, que le clergé catholique a fait sa paix avec les Tagalos, la tribu indigène la plus nombreuse et la plus puissante, et que jamais les membres des divers ordres religieux n'y ont été aussi actifs.

Il y a évidemment de l'exagération dans les dires de M. Peyton, mais il y a aussi du vrai, beaucoup de vrai, si on les rapproche de renseignements émanant de source sûre.

Quant à ce qu'il dit du clergé catholique, il faut n'en tenir compte que pour se réjouir du zèle déployé par les religieux pour fournir des consolations et un appui à la foi des indigènes égarés par les sectes et probablement désertés par elles à cette heure de crise et de danger.

L'abbé Jean Berger, le prêtre qui s'obstine, malgré les injonctions de l'évêque du diocèse, à desservir les catholiques dissidents de la paroisse St. Joseph, à North Brookfield, a comparu devant le tribunal ecclésiastique de Springfield, présidé par Mgr Thomas D. Beaven, pour exposer les raisons qui s'opposeraient à son excommunication. Un correspondant dit savoir que l'abbé Berger a reçu des autorités diocésaines une lettre lui signifiant formellement son interdiction et la censure ecclésiastique, qui est, après l'excommunication, la peine la plus sévère qu'inflige l'Église.

Si ce renseignement est fidèle, cela devrait régler la question en ce qui concerne nos malheureux compatriotes et coreligionnaires impliqués dans ce scandale.

AUTRES PAYS

ITALIE—Le pèlerinage des ouvriers français à Rome a obtenu comme tous les ans un très vif succès. Nous publions ailleurs le texte du discours lu par Mgr de Croy au nom du Souverain Pontife. Voici le texte de l'adresse des pèlerins :

Très Saint-Père,

En amenant pour la sixième fois la France du Travail aux pieds de Votre Sainteté, nous nous félicitons d'être unis à nos frères du Pèlerinage de pénitence à Jérusalem, conduits par nos intrépides Pères de l'Assomption.

Notre premier devoir est de proclamer notre profonde reconnaissance à Notre Maître et Roi Jésus-Christ, qui a conservé Votre vie, et qui prolonge à travers les années une santé si précieuse au monde entier, surtout aux ouvriers.

Ne leur avez-vous pas prodigué Votre tendresse paternelle ? Avec la puissante autorité de Votre parole et l'irrésistible logique de Vos arguments, Vous avez montré le relèvement moral et matériel des masses populaires comme un devoir de l'ordre social.

En face des nombreuses difficultés, Vous n'avez cessé de faire entendre Votre voix à travers le monde, pour proclamer que, légitimement, en vertu de la justice et de la charité, une place convenable doit être donnée au bien-être des classes inférieures.

Grâce à Votre sollicitude, l'immense multitude des prolétaires, qui a une soif inconsciente de Jésus-Christ, commence de nouveau à comprendre ce qu'on n'aurait jamais dû oublier, et ce que l'Eglise n'a jamais cessé d'inculquer aux peuples chrétiens : que le véritable esprit de l'Evangile ne se borne pas à l'exercice de vertus privées, aux actes de piété purement religieux, mais qu'il consiste encore dans une aide effective donnée aux petits et aux humbles, par la pratique de la justice et de l'amour fraternel.

Nous le répétons souvent aux foules ouvrières : " L'Eglise est une Mère : tout en s'occupant de l'intérêt supérieur des âmes, elle se fait un devoir de s'occuper de vos intérêts temporels, prenant en main vos légitimes aspirations pour l'honneur et la sécurité de vos foyers, pour la dignité et la fructification de votre travail ".

Et voilà que Vous, qui êtes le Chef suprême de l'Eglise, Vous appelez dans Votre royale demeure les humbles délégués des travailleurs, pour épancher Votre cœur dans leurs cœurs, pour Vous incliner avec amour vers eux et pour leur prodiguer Votre paternelle sollicitude.

Et nous, fils humblement et complètement soumis à toutes Vos directions, nous jurons ici d'être partout l'écho de Votre parole libératrice, de faire aimer en Votre auguste personne non seulement un Père tendrement affectueux, mais aussi le Docteur infallible et le Pilote des nations.

Nous ne cesserons de demander à Dieu qu'il vous conserve au monde et qu'il console Votre grand cœur en Vous accordant la réalisation de Vos vœux.—Pour rendre notre action et nos prières plus efficaces, daignez, Très Saint-Père, mettre le comble à Vos bontés en nous accordant la bénédiction apostolique.

Vive Léon XIII !

Nous reviendrons probablement sur ce pèlerinage.

—Nous empruntons à la revue française les *Questions actuelles* le document et les commentaires suivants :

La S. Congrégation de l'Inquisition a rendu, le mercredi 14 décembre 1898, à propos de la matière prochaine du baptême, une décision importante qui a été approuvée le vendredi 16 décembre de la même année par Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

L'évêque de X... exposait que, à la mort du curé de X... on avait découvert que, depuis plusieurs années, ce prêtre se contentait, pour conférer le baptême, de faire une onction sur le front de l'enfant avec le pouce qu'il avait trempé dans l'eau baptismale. Il demandait ce qu'on devait penser de la validité de ce baptême et ce qu'il fallait faire en pratique.

La S. Congrégation a répondu qu'il fallait réitérer le baptême en particulier, sous condition, et sans les cérémonies. La S. Congrégation ajoute que sa pensée est qu'on appelle d'une manière spéciale l'attention de l'évêque sur ceux qui ont été baptisés de la manière indiquée et qui auraient été promus ensuite aux Ordres sacrés.

La *Nouvelle revue théologique*, en donnant cette réponse de la S. Congrégation, rappelle que la même question a été soumise au S. Office le 8 novembre 1770 et le 9 juillet 1779. En 1779, le S. Office se contenta de renvoyer à l'instruction donnée en 1770. Cette instruction disait que, en cas de danger, on pouvait et l'on devait employer ce mode de conférer le baptême, parce que le salut de l'enfant passait avant le danger de nullité du sacrement ; mais que, en dehors de ce cas, on ne pouvait employer cette méthode. Elle ajoutait que, si on l'avait employée en cas de vraie et extrême nécessité, il fallait réitérer le baptême sous condition dans le cas où l'enfant survivrait.

Saint Alphonse de Liguori, avec Bonacina, Soto, Concina et beaucoup d'autres théologiens illustres, pense que le baptême est valide lorsqu'on le confère avec un doigt préalablement trempé dans l'eau. Bien que son opinion soit partagée par beaucoup de théologiens modernes, la S. Congrégation, s'appuyant sur ce principe que, lorsqu'il y a un doute sur la valeur du sacrement, on ne peut suivre l'opinion probable, considère ce mode de baptême comme douteux. Plusieurs théologiens estiment, en effet, que dans les cas où l'on baptise avec un doigt mouillé dans l'eau baptismale, la quantité d'eau est insuffisante ; d'autres, à la suite de Collet, exigent que l'on voit l'eau couler.

Voici d'ailleurs le texte latin et italien de la réponse faite le 14 décembre 1898 par le S. Office.

Beatissime Pater,

Episcopus N. N., ad Sanctitatis Vestræ pedes provolutus, supplex exponit casum sequentem, et postulat quid theorice putandum, et quid agendum in praxi.

Post mortem recentem sacerdotis N. parochi loci N. in hac diœcesi, certis testimoniis detectum fuit illum a pluribus annis baptismum pueris contulisse non per ablutionem, sed per modum unctionis in fronte cum pollice in aqua baptismali madefacto.

Impossibile dictu quot pueri et a quonam tempore sic fuerint baptizati : multi jam adulti : multi ad alias regiones profecti : multi jam mortui.

Quid putandum de validitate hujus baptismatis et quid agendum in praxi cum sic baptizatis ?

Feria IV, die 14 decembris 1898.

In Congregatione Generali coram EEmis ac RRmis DD. Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisitoribus Generalibus habita, propositus suprascriptis dubiis, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

“ Curandum ut uterum baptizentur privatim, sub conditione, adhibita sola materia cum forma absque ceremoniis et ad mentem. — La mento è che si richiami in modo speciale l'attenzione del Vescovo sopra i battezzati nel modo esposto, i quali fossero stati poi promossi agli Ordini sacri.

Sequenti vero Feria VI, die 16 ejusdem mensis et anni, in audientia a SS. D. N. Leone Div. Prov. PP. XIII R. P. D. Adsesori impertita, SSmus D. N. resolutionem EE. ac RR. Patrum adprobavit.

J. CAN. MANCINI, S. R. et U. Inquis. Not.

— Extrait de la correspondance romaine de la *Croix* :

Alexandre Sauli, général des Barnabites, mourut évêque de Pavie en 1592, après avoir été évêque d'Aleria en Corse. Benoit XIV le béatifica en 1741 ; mais, depuis, rien, on le croyait du moins, n'avait été fait pour lui procurer les honneurs de la canonisation.

L'épiscopat lombard avait transmis à Rome, il y a trois mois, une demande pour reprendre cette cause. Or, on vient de trouver dans les registres mêmes de la Sacrée Congrégation, que cette cause avait été reprise en 1743, par conséquent deux ans après la béatification, et sous Benoit XIV lui-même. On a encore retrouvé un procès apostolique fait à Monza sur un miracle qui y avait eu lieu. Ces découvertes abrègent considérablement le temps nécessaire au développement de cette cause.

On sait qu'il faut deux miracles pour la canonisation. L'un vient d'être retrouvé comme on l'a dit, l'autre a eu lieu à Ajaccio cette année, le jour de la fête de saint Joseph, et la Sacrée Congrégation a déjà envoyé à l'évêque les lettres rémissoriales pour faire le procès apostolique sur ce miracle.

Cette cause se trouve donc sur la bonne voie, et l'Ordre des Barnabites comptera bientôt, c'est le vœu de tout l'épiscopat lombard, un Saint de plus.

—On se prépare activement à Rome, aux solennités de l'*Année sainte*. Léon XIII a commandé que l'on donna dans les principales églises des missions destinées à disposer le peuple à recevoir la grande grâce du Jubilé; d'autres s'occupent de faciliter l'arrivée et le séjour des pèlerins à Rome.

La Franc-Maçonnerie italienne prépare pour le temps du Jubilé un Congrès anticlérical qui tiendra aussi ses assises à Rome.

—Dans une entrevue accordée à M. Léon Harmel, le chef du pèlerinage ouvrier français à Rome, le Pape a déclaré que si la France suivait la direction politique et sociale par lui indiquée, elle redeviendrait la plus grande des nations. Il a exprimé de nouveau son affection et son estime pour le Tiers-Ordre.

—Cette année comme les années dernières, le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier s'est reproduit à Naples devant une foule immense.

—La célébration à Côme du centenaire d'Alexandre Volta, le fameux physicien, a été l'occasion de la fondation d'une société scientifique des catholiques italiens. Nombre de catholiques distingués ont déjà demandé à faire partie de la nouvelle association.

—On dit que la *Nativité du Rédempteur*, le nouvel oratorio de l'abbé Perosi, est d'une valeur artistique encore supérieure à celle de la *Résurrection du Christ*.

—Une lettre pontificale en date du 12 septembre approuve le projet de tenue d'un grand congrès en l'honneur de la Sainte Vierge, à Lyon, l'an prochain.

—On annonce l'intervention prochaine du Pape dans les discussions des catholiques d'Italie.

—Dom Albertario a repris il y a quelque temps la direction de son fameux journal, l'*Osservatore Cattolico*, de Milan.

FRANCE.—L'encyclique sur la formation du clergé a été reçue avec reconnaissance par les catholiques français. C'est l'un des plus importants documents publiés par Léon XIII. Le texte en est français comme celui de l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* du 16 février 1892.

—M. le général de Galiffet, déjà suspect aux dreyfusards et à la radicaile depuis quelque temps, a aujourd'hui l'honneur d'être insulté par tous les organes maçonniques.

Le ministre de la guerre du cabinet Waldeck-Rousseau, avec un courage dont il faut le louer, a rompu avec une tradition vieille de vingt ans et, pour la première fois depuis cette époque, a osé jeter dans une harangue ministérielle le nom de Dieu.

Il faut que le monde officiel français soit rendu bien bas pour qu'il y ait courage à agir ainsi.

C'est aux funérailles du général Brault, chef d'état-major général de l'armée française, que le général de Galiffet a prononcé ce petit discours qui, espérons-le, créera une nouvelle tradition dans les milieux ministériels :

Messieurs,

Brault a été notre compagnon partout où la France a porté ses armes. Il fut souvent mon collaborateur, toujours mon ami.

Dieu nous a enlevé cet homme de bien qui a sacrifié au service de la patrie, son repos, sa santé et sa vie !

Consolons-nous en pensant que ce soldat chrétien a reçu sa récompense dans un monde meilleur.

—Jules Lemaître poursuit sa campagne anti-maçonnique. Il vient d'adresser à tous les députés une lettre les priant d'inviter leurs électeurs à signer sa pétition contre les loges (nous en avons donné le texte à la page 677 du volume III de notre revue), et de réclamer eux-mêmes, à la rentrée des Chambres, l'application à la Franc-Maçonnerie des lois sous le coup desquelles elle tombe.

Dans l'*Echo de Paris*, l'éminent académicien écrit au sujet de l'affaire Déroulède :

Oui, il y a un complot, mais ce n'est pas celui que la Haute Cour va juger.

Le vrai complot dure depuis une vingtaine d'années. Il a pour objet l'accaparement et l'exploitation du pouvoir par une bande occulte. Il accroît et entretient l'insincérité du suffrage universel. Il nous prépare, en ce moment même, des lois oppressives de la liberté de conscience. Il fausse le " jeu des institutions " par la continuelle immixtion d'une secte secrète dans les conseils du gouvernement. Il crée un " état public " profondément anormal. Il installe l'illégalité au cœur même de la puissance chargée par définition, de faire respecter les lois ?

C'est le complot maçonnique.

—Les 10 et 11 septembre s'est tenu à la Tour Saint-Joseph, près Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), sous la présidence du cardinal Labouré, archevêque de Rennes, délégué du Saint-Siège, le Chapitre général de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, pour l'élection de la Supérieure générale et de ses assistantes.

La R. Mère Thérèse de la Conception a été élue Supérieure générale, et la Bonne Mère Augustine de Saint-André maintenue dans ses fonctions de première assistante, vicaria générale de l'Institut.

Le Chapitre des Petites-Sœurs ne pouvait, dit la *Semaine religieuse* de Rennes, faire de meilleurs et plus dignes choix.

—On signale comme notes caractéristiques du congrès de l'Union des associations ouvrières catholiques tenu à Montpellier, la constatation de la place de plus en plus importante que prend dans l'école primaire chrétienne l'enseignement ménager et professionnel, et celle de la tendance de plus en plus sensible, dans les milieux catholiques, vers l'organisation et le groupement sous toutes ses formes.

—La *France chrétienne* dit : " Alfred Dreyfus appartient-il à la Franc-Maçonnerie ? Il y a de fortes présomptions pour l'affirmative, cependant la preuve n'est pas administrée."

ESPAGNE.—Nous lisons dans la *Croix*, au sujet de l'adresse des évêques espagnols à la Reine-Régente :

On connaît aujourd'hui le texte de cette adresse :

Après avoir de nouveau affirmé leurs sentiments de respect pour la personne de la Régente et de son fils, les prélats sollicitent l'intervention du gouvernement dans les questions d'ordres religieux et social, intimement unis à la politique.

Ils protestent contre la propagande protestante devenue puissante en Espagne, qui construit des temples et ouvre des écoles.

Les évêques demandent aussi qu'on mette un frein à la presse impie qui calomnie l'épiscopat, les ordres religieux et le clergé, que les blasphèmes soient punis ainsi que la profanation des images du Cœur de Jésus.

Ils demandent enfin qu'on refuse à la Franc-Maçonnerie les droits qu'on accorde aux autres Sociétés bienfaisantes, religieuses ou patriotiques, et aussi que les francs-maçons ne puissent occuper de siège à la Chambre de députés.

Il faut bien s'attendre à ce que cette adresse soulève des polémiques de la part des journaux libre-penseurs et protestants non seulement de la péninsule mais encore des pays étrangers. Dans tous les cas, on ne peut que louer la fermeté des évêques espagnols et souhaiter que leurs sages paroles soient écoutées.

ILE MAURICE.—Nous coupons les statistiques suivantes dans l'un des derniers numéros de la *Croix* de l'Ile Maurice :

Instruction publique.—Sur 18,967 élèves que comptaient les écoles primaires à la fin de 1898, 70 o/o étaient des créoles d'origine diverse, et 30 o/o des indiens ou indo-mauriciens. Au point de vue religieux, 73-52 o/o étaient catholiques, 2,96 o/o anglicans, 1,33 protestants d'autres dénominations, 7,67 mahométans et 17-52 o/o hindous et autres.

Le personnel des écoles du Gouvernement comprend 276 instituteurs, moniteurs et monitrices. Dans les écoles subventionnées 97 maîtres et 91 assistants sont payés par l'Etat. Le nombre

des élèves présents en moyenne est presque le même : 6,069 dans les écoles officielles et 5,989 dans les écoles assistées.

Le prix de revient de l'élève est, dans les écoles du Gouvernement, de Rs 19,90 et dans les écoles subventionnées Rs 11,37.

Le Gouvernement a dépensé, pour l'instruction supérieure, Rs 184,519 ; pour l'instruction élémentaire, Rs 298,539 et pour l'enseignement industriel, Rs 3,779.

MEXIQUE.—Nous extrayons d'une correspondance du Mexique signée Henri de Martin et datée de mai 1899, les quelques paragraphes suivants :

Au Mexique, le catholicisme est en plein printemps. C'est la saison des fleurs ; demain ce sera celle des fruits. Sous l'habile et puissante épée du général Diaz, les violentes tempêtes d'antan se sont doucement apaisées et l'on n'aperçoit plus, dans les profondeurs du ciel bleu, que le calme des jours sereins et la parfaite tranquillité d'un air délicieusement clément et reposé.

Voilà deux ans, nos six provinces ecclésiastiques ont tenu chacune un concile. Il y en a eu un à Mexico, un à Guadalajara, un à Gaxaca, un à Michoacan, un à Durango, un à Monterey. Ça été du nord au midi un vent de grâce qui a soufflé sur le pays.

A l'heure où j'écris ces lignes au grand galop de ma plume, tous nos archevêques, moins un cassé d'âge et de fatigue, se trouvent à Rome où ils vont prendre part, auprès de Sa Sainteté Léon XIII, au concile plénier de l'Amérique latine. On espère beaucoup du long séjour qu'ils vont faire au seuil des saints apôtres. Ils nous reviendront avec un suave parfum de Rome dans leurs soutanes violettes ; et, si c'est possible, avec un plus grand amour de la vérité dans leur cœur.

EQUATEUR.—Une dépêche de Panama, Colombie, en date du 5 octobre, annonce que le Congrès de l'Equateur, adoptant l'avis du président Alfaro, vient de voter une loi qui décrète la confiscation au profit de l'Etat de tous les biens ecclésiastiques. Les revenus de ces biens seraient employés au soutien des écoles publiques. Les renseignements que nous avons donnés dans notre livraison du 21 septembre faisaient pressentir cette nouvelle.

La dépêche déjà citée ajoute que l'indignation est très grande parmi les amis du clergé et que l'on s'attend à une révolution.

9 octobre 1899.